

RAPPORT ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2025



Conseil d'Administration

7 mars
2025



PREAMBULE

Introduction

Le Débat d'orientations Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune préalablement au vote du Budget Primitif.

Son objectif est double :

- ➔ **Discuter** des orientations budgétaires de la collectivité
- ➔ **Informer** sur la situation financière

Le débat sur les orientations budgétaires est un moment de débat politique qui vise à déterminer les orientations qui seront traduites dans le budget communal.

Il présente les contraintes et les marges de manœuvre auxquelles la commune est soumise, les choix politiques de la municipalité et les principes de leur mise en œuvre budgétaire.

Contexte Légal

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales, le débat est acté par une délibération spécifique.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Rapport d'orientations budgétaires

Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :

- ➔ Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- ➔ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- ➔ Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette qui vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport présenté par le maire, comporte les informations relatives :

- A la structure des effectifs
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.
- A la durée effective du travail dans la commune

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Délai de Présentation

Le Débat d'Orientations Budgétaire (DOB) doit intervenir dans les 10 semaines précédant l'examen du budget pour les collectivités ayant adopté la nomenclature M57.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du DOB, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux.

Publicité

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, le Rapport d'Orientations Budgétaires doit être mis à disposition du public par la collectivité, le public devant être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (comme par exemple sur le site internet de la ville).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé à l'organe délibérant à l'occasion du débat sur le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

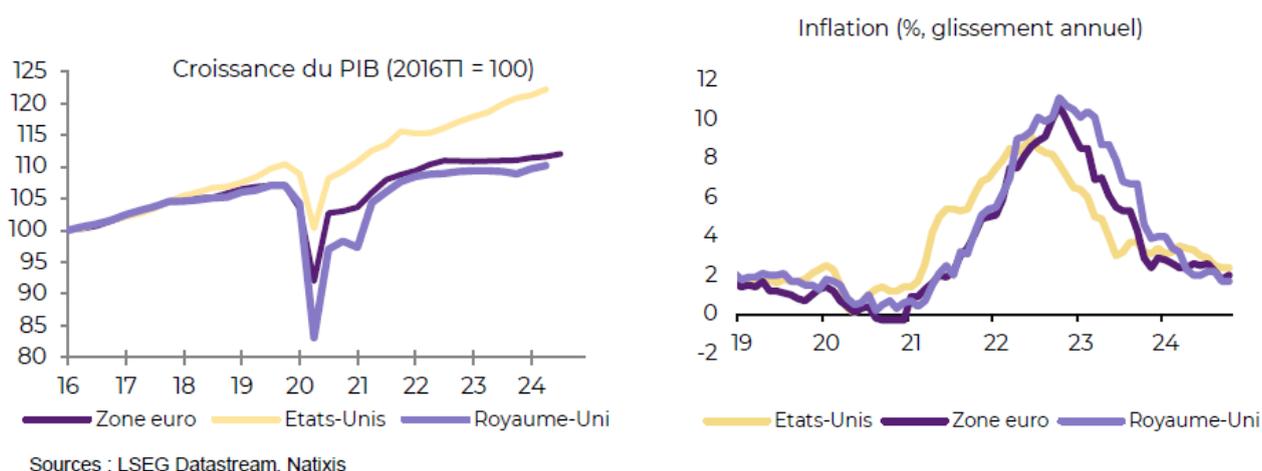
I. Contexte international et national

1. Monde : les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran

a) La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2025, autour de 3 %.

Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt.

La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

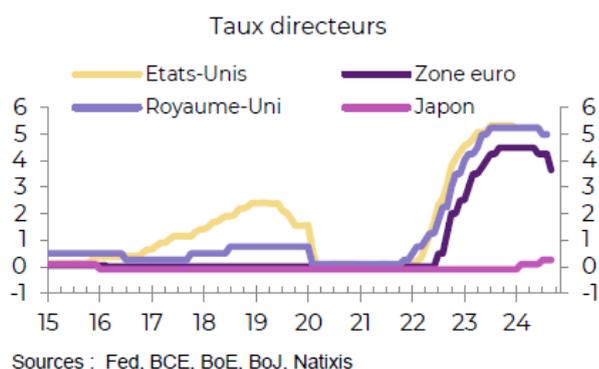


La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- ➔ La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- ➔ La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- ➔ La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- ➔ A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

b) Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays.

L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.



2. Zone euro : l'activité du 3eme trimestre va-t-elle durer ?

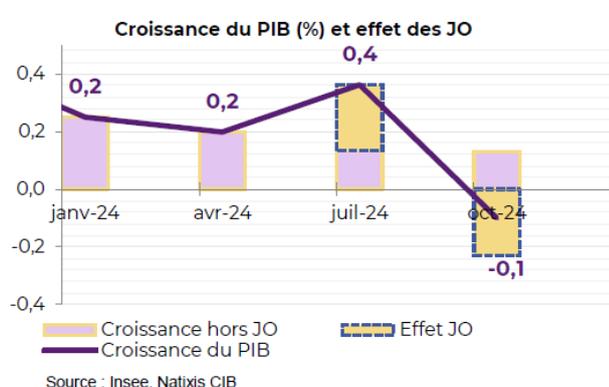
a) Scénario de croissance : PIB de 0.8 % en 2024 et 1.3 % en 2025

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4ème trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (MA, %)	1,1	1,1	0,9
Consommation privée (MA, %)	0,9	0,8	1,1
Consommation publique (MA, %)	0,8	2,1	1,1
FBCF (MA, %)	0,7	-1,7	-0,2
Exportations (MA, %)	2,5	1,7	1,8
Importations (MA, %)	0,7	-1,3	1,9
Commerce extérieur (contrib., %)	0,5	1,0	-0,1
Inflation IPCH (%)	5,7	2,3	1,7
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	5,5	2,4	2,0

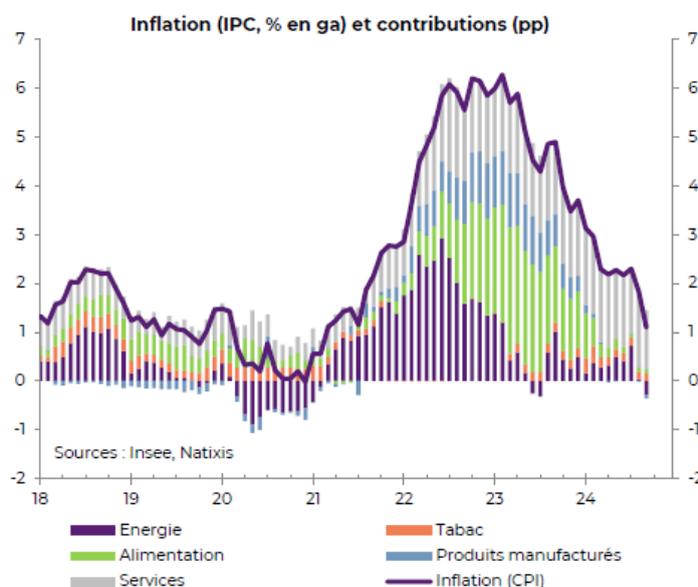
Source : Natixis CIB



B) Inflation : en moyenne annuelle, prévision de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) française à 2.3 % en 2024 et 1.7 % en 2025

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.



3. France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement

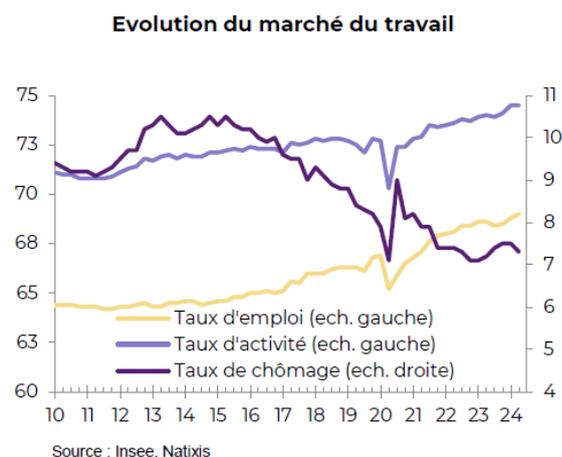
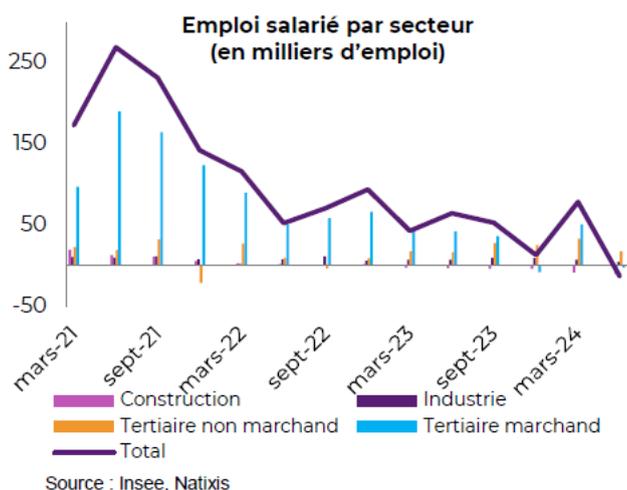
a) Stabilisation au 2^{ème} trimestre 2024

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2-2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après -28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

b) Chômage en baisse

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.



4. France : nouveau dérapage du déficit public

Le déficit public constitue un point noir. Initialement estimé à 4,9 % du PIB en 2023, il a finalement atteint 5,5 % en 2024 et les projections pour 2025 s'élèvent à 6,1 %.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

- ➔ de nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses.
- ➔ la loi de finances pour 2025 voté tardivement au regard de la censure du précédent gouvernement

II. La loi de finances 2025

Focus

En 2025, la France fait face à une situation politique inédite sous la Vème République. La dissolution de l'Assemblée Nationale décidée par le Président de la République au lendemain des élections législatives de juin 2024, a conduit à une recomposition politique majeure. Les nouvelles législatives ont abouti à une Assemblée sans majorité claire, obligeant le gouvernement à former des coalitions fragiles.

Cette configuration inédite a rapidement mis en difficulté le gouvernement de Michel Barnier nommé après ces élections. Incapable de faire voter le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) de 2025, le gouvernement a été renversé par une motion de censure. Ce renversement a provoqué une situation constitutionnelle inédite : un gouvernement démissionnaire sans légitimité parlementaire, incapable de présenter un PLF dans le délai imparti par la constitution.

Conformément à l'article 47 de la Constitution, en cas de certitude d'absence au 31 décembre d'une loi de finances initiale pour l'année suivante, le gouvernement doit demander au Parlement le vote d'une « loi spéciale » qui autorise la perception des impôts nationaux et locaux existant jusqu'à la promulgation, postérieure donc au 1^{er} janvier, d'une loi de finances. Cette loi n° 2024-1188, précédée par un avis motivé du Conseil d'Etat en date du 9 décembre, ne comporte que 4 articles, et a été voté sans le moindre amendement et promulguée le 20 décembre 2024. Un décret d'application n° 2024-1253 a été pris le 30 décembre pour préciser la limite des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de chaque ministère ainsi que des autorisations de découvert reproduisant les montants de 2024.

Le gouvernement Bayrou a choisi de ne pas redéposer un nouveau texte du PLF 2025 mais de s'appuyer sur celui que le Sénat examinait avant le 4 décembre et dont il a repris l'examen au 15 janvier pour finalement agréer un texte fortement amendé par 217 voix contre 105 le 23 janvier dernier.

Les mesures impactant le CCAS

Certaines mesures de la loi de Finances n'impactent pas le CCAS, c'est le cas de la Dotation Globale de Fonctionnement, des dotations d'investissements (sachant que l'actif du CCAS reste limité) et le montant des investissements relativement faibles.

D'autre part, les locaux du CCAS sont mis à disposition par la Ville dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, par conséquent, les dépenses afférentes à l'entretien des bâtiments publics pouvant rentrer dans les dépenses éligibles au reversement du FCTVA sont portées par la Ville et non par le CCAS.

III. La construction budgétaire 2025

Le Centre Communal d'Actions Sociales de Dugny n'a aucun encours de dette.

1. Construction budgétaire 2025 : la poursuite de la mise en œuvre des grands axes politiques

Le CCAS est chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la ville de Dugny, à ce titre, il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il constitue un lien tangible, perceptible par les administrés grâce à l'étendue de ses compétences, qu'elles soient obligatoires ou facultatives.

Il porte une vision de l'action sociale qui a depuis longtemps dépassé le stade de la simple aide ponctuelle du type colis alimentaire ou repas des anciens pour s'inscrire dans **une logique de développement social durable qui concerne toute la population.**

Par ailleurs, l'installation dans les nouveaux locaux au cours de l'année 2025 renforcera l'action municipale au plus près des administrés en leur offrant un accueil et un service de qualité dans des locaux adaptés. De par sa proximité avec le service du Guichet Unique, les démarches des administrés seront ainsi facilitées.

Le CCAS de Dugny participe, très concrètement, à imaginer les services publics de proximité de demain grâce à une approche-terrain tournée vers des valeurs de vivre-ensemble **dont les principales politiques publiques sont :**

- ➔ Accéder à une alimentation saine et de qualité
- ➔ Favoriser l'équité sociale en offrant des conditions de vie justes et équitables
- ➔ Développer le mieux vivre ensemble en favorisant le lien social, notamment entre les générations et proposer des activités culturelles et sociales accessibles à tous
- ➔ Favoriser la mixité sociale grâce à l'héritage des Jeux Olympiques au travers de la politique de logement
- ➔ Favoriser la réussite éducative sur le territoire communal

Pour 2025, il est proposé de :

- ➔ Maintenir l'accès à une alimentation saine
- ➔ Fermer le service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile
- ➔ Créer une commission Insalubrité
- ➔ Développer les animations en faveur des séniors
- ➔ Créer un Forum des séniors

a) Accéder à une alimentation saine et de qualité

Les objectifs de la lutte contre la précarité alimentaire sont multiples :

➔ **Déployer une offre structurée** autour du « **bien manger ensemble** » : l'alimentation est un axe important de prévention des risques de santé tout en développant les enjeux d'une alimentation responsable au travers d'ateliers (cuisine et diététique) en favorisant les circuits courts et l'anti gaspillage.

Que ce soit sous la forme de chèques alimentaires proposés dans le cadre des aides facultatives, des actions collectives autour de la cuisine et des coffrets repas de Noël, le CCAS met déjà en œuvre de multiples actions dans le champ de l'aide alimentaire.

b) Favoriser l'équité sociale en offrant des conditions de vie justes et équitables

➔ Le CCAS **est un acteur clé dans la distribution des aides sociales** (aides au logement, aides alimentaires, aides d'urgence, etc.). Il aide les personnes en situation de précarité à bénéficier de leurs droits et à accéder aux ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux.

Le CCAS intervient également **en aidant les ménages à faibles revenus à payer leurs factures d'énergie**. Cela permet de garantir que même les personnes économiquement vulnérables puissent maintenir un cadre de vie décent et éviter les situations de surendettement ou de mal-logement. Il apporte en complément une aide à l'accès et au maintien dans le logement au travers du dispositif du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

➔ Il offre **un accompagnement social personnalisé** dans les démarches sociales et administratives au travers d'un suivi qui permet de mieux comprendre les besoins de chaque individu et de mettre en place des solutions adaptés dont l'objectif est de favoriser l'inclusion de chaque individu.

Il accompagne les individus dans leurs démarches visant à bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) **afin de favoriser le maintien des personnes à domicile**.

➔ Mesure phare du CCAS, **le service de convivialité** a pour objectif de proposer un transport aux personnes âgées afin de faciliter et sécuriser leurs déplacements **grâce à un service gratuit pour tous pour toute demande liée à la santé ainsi qu'aux sorties culturelles**.

c) Développer le mieux vivre ensemble en favorisant le lien social, notamment entre les générations et de lutter contre toutes formes de discriminations

Le CCAS de Dugny propose de nombreuses animations pour les seniors afin de répondre à plusieurs objectifs inscrits dans la politique publique de solidarité et de vieillissement. Ces actions visent à :

➔ **Maintenir l'autonomie des seniors** afin d'aider les personnes âgées à vivre de manière autonome le plus longtemps possible. Les animations proposées permettent de stimuler leur autonomie physique, cognitive et sociale.

➔ **Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement** : Les seniors peuvent souvent souffrir d'isolement social, notamment en raison de la perte d'autonomie ou du décès de proches. Les animations proposées (atelier mosaïque, yoga, sophrologie, thé dansants, bal, karaoké, lotos) permettent de créer du lien social et d'éviter l'isolement.

➔ **Améliorer la qualité de vie des seniors et proposer des activités culturelles et sociales** : Les séjours organisés par le CCAS de Dugny participe à l'amélioration de la qualité de vie des aînés en leur offrant des moments de détente, de convivialité et des activités adaptées à leurs besoins. Cela correspond à une approche du vieillissement actif, le « **bien vieillir** » portée par la municipalité.

En 2025, les seniors pourront bénéficier d'un séjour en Corse, de sorties culturelles (visite de musées, spectacle Dugnysiens) une sortie au Noël d'Arras et une sortie à la mer.

➔ Organiser un moment fort au travers du **Forum Senior** permettant d'assurer une transition avec la fermeture du Service Aide à domicile : En effet, après une évaluation approfondie du fonctionnement du service Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et du nombre d'agents dédiés (2) il apparaît nécessaire de redéployer les agents sur le Pôle senior. **La première édition du forum senior** permettra de garantir une coordination optimale de l'ensemble des acteurs locaux de manière à offrir aux seniors des solutions fiables et adaptées à leurs besoins. L'objectif de cette action est de favoriser le maintien à domicile au travers d'informations et de sensibilisations ciblées.

➔ **Favoriser le lien intergénérationnel** au travers d'actions ciblées et en partenariat avec les services de la Jeunesse de la ville au travers de différents ateliers avec les écoliers et les seniors et avec la vente de chocolat chaud lors des festivités de fin d'année au sein du village de Noël à destinations des enfants et des familles.

➔ **Lutter contre les violences faites aux femmes** : des actions de formations et de sensibilisations seront organisées à destination des agents du CCAS afin d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences (comment repérer et mieux orienter). De plus, des aides facultatives spécifiques seront mises en place comme les mises à l'abri d'urgence et la réorientation auprès des différents partenaires locaux.

d) Favoriser la mixité sociale et lutter contre l'habitat indigne au travers de la politique de logement

Le service logement de Dugny, dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques de Paris 2024, **joue un rôle important pour favoriser la mixité sociale**. En effet, le projet du Village Olympique a été pensé pour avoir un impact à long terme sur les habitants et doit être un levier pour intégrer dans le même environnement des populations aux revenus divers.

➔ Création d'une **Commission Insalubrité** dans le cadre de la lutte contre l'Habitat Indigne afin d'assurer les différents signalements des administrés. Cette commission sera composée d'un ou deux représentants des services de la ville, du CCAS et de l'ARS. Elle se réunira une fois tous les 2 mois, permettra un suivi et de mettre en place des actions concrètes.

e) Favoriser la réussite éducative sur le territoire communal

Grâce à un partenariat privilégié avec la direction des Actions éducatives et sportives de la ville, le **programme de réussite éducative**, place comme priorité, la prévention contre le décrochage scolaire au travers de la mise en place de suivi lorsque des enfants présentent des signes de fragilité.

L'objectif est de prendre en compte la globalité de leur environnement, notamment familial, en travaillant les questions sociales, culturelles, éducatives, sanitaires, sportives au service d'un parcours individualisé.

Des ateliers de remobilisation scolaire, de guidance parentale, de suivis avec une psychologue sont mis en place.

2. La section de Fonctionnement

a) Les recettes

Les recettes de 2025 sont en baisse de **- 4.50 %** et s'explique par la fermeture du service d'aide à domicile qui impacte donc le chapitre 70 (produits des services).

	BP 2024	BS 2024	TOTAL 2024	2025	% evolution (2025/2024)
013 - Atténuation de charges	25 000,00 €	0,00 €	25 089,93 €	38 000,00 €	52,00%
70 - Produits des services	63 105,00 €	0,00 €	63 105,00 €	55 500,00 €	-12,05%
74 - Dotations	539 853,00 €	0,00 €	539 853,00 €	506 232,00 €	-6,23%
75 - Autres produits gestion courante	2,00 €	0,00 €	2,00 €	0,00 €	
Sous total 1 - Recettes gestion courante	627 960,00 €	0,00 €	628 049,93 €	599 732,00 €	-4,50%
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	627 960,00 €	0,00 €	628 049,93 €	599 732,00 €	

La subvention de la ville au CCAS reste stable avec un montant identique à 2024 (**446 232 €**)

b) Les dépenses

Pour **2025**, le montant des dépenses en fonctionnement s'élève à **685 708 €**, soit une augmentation de **+ 8.53 %** de BP à BP.

Les charges (Chapitre 011 et 65)

Sont comptabilisés dans ce chapitre les charges de fonctionnement des services et des équipements.

L'inflation reste stable est déjà prise en compte dans le budget 2024, ce qui ne se traduit pas par des dépenses supplémentaires sur le budget 2025. De plus, un travail de rationalisation des achats au travers du développement de la commande publique permet de limiter l'augmentation des dépenses à **+ 1.44 %**.

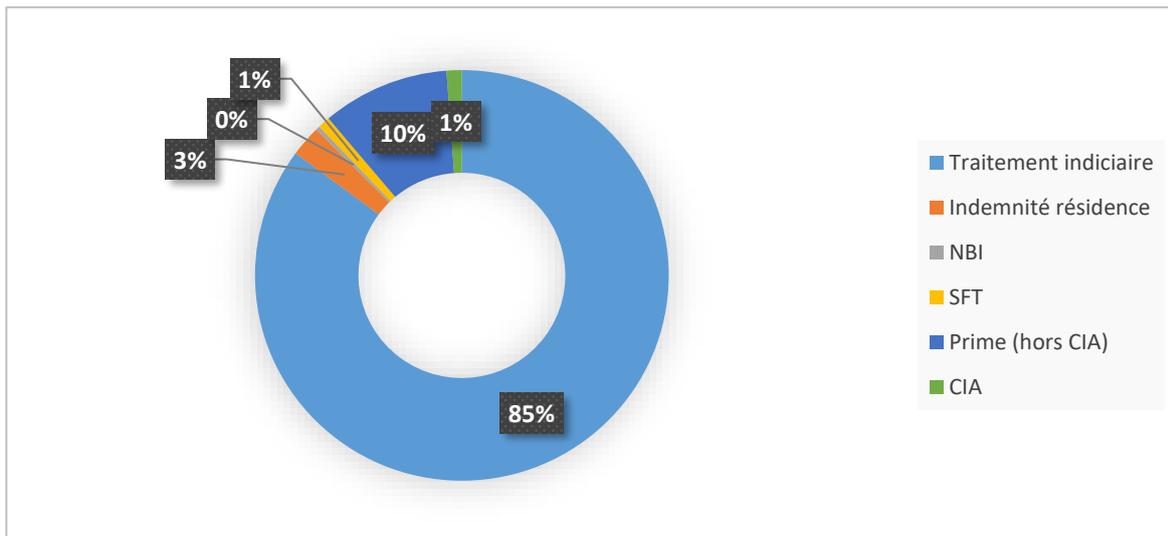
Le chapitre 65 est principalement constitué des aides liées au secours d'urgence (mise à l'abri) et les aides facultatives.

Les dépenses de personnel

L'enveloppe 2025 est reconduite à l'identique soit **438 326 €** et permet de prendre en compte les réformes structurelles RH, notamment :

- ➔ Participation à la Prévoyance Santé (obligatoire à compter du 1er janvier 2025 malgré l'absence de texte définitif) pour l'ensemble des agents répondant aux critères d'éligibilité
- ➔ La revalorisation du taux de cotisations CNRACL de 3 points sur 4 ans à compter du 1er janvier 2025, passant de 31.65 % à 34.65 %
- ➔ Augmentation de la prime annuelle de l'assurance statutaire
- ➔ Augmentation de la prime annuelle basée sur l'inflation
- ➔ Maintien du Complément Indemnitaire annuel (CIA)

Répartition des dépenses de masse salariale (Agents permanents)



Structure des effectifs

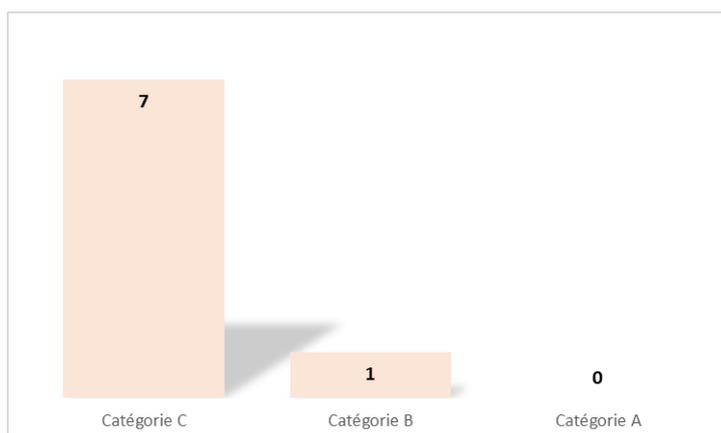
➔ **8 agents employés au sein du CCAS**

- 7 fonctionnaires
- 1 contractuels

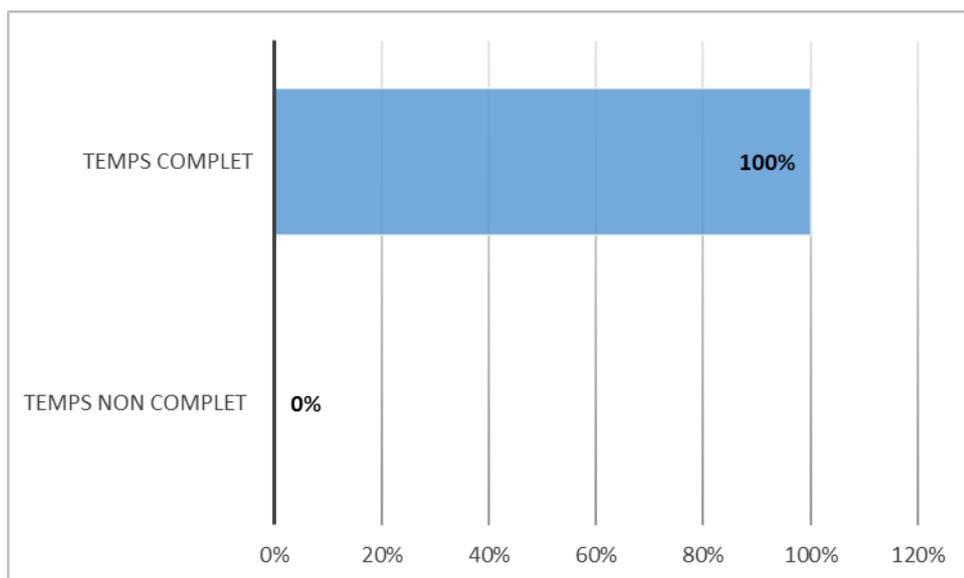
➔ **Répartition par filière et par statut**

Filières	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	75%	25%
Sociale	100%	0%
Animation	100%	0%

➔ **Nombre d'agents par catégorie**



Temps de travail des agents permanents



3. La section d'Investissement

Conformément à la convention d'objectifs et de moyens, le CCAS ne dispose que de très peu d'investissements, essentiellement correspondant à du matériel informatique ou de bureau.

Les recettes d'investissement sont exclusivement la dotation aux amortissements provenant de la section de fonctionnement (dépenses).